

Règlement du concours « L'illustre recherche »

FAÉCUM

Ce concours est organisé par la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) située au 3200, rue Jean-Brillant, local B-1265, à Montréal, Québec, H3T 1N8.

1. COMMENT PARTICIPER

Pour participer, le participant ou la participante doit fournir :

- Un texte de 500 mots vulgarisant sa recherche, adressé au grand public ;
- Un autre résumé court d'un maximum de 100 mots.

2. DURÉE DU CONCOURS

Le concours se tiendra **du mardi 15 octobre 2019 au mardi 5 novembre 2019 à 23 h 59**. La ronde finale se tiendra dans la semaine du 23 au 27 mars 2020.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours, le participant ou la participante doit :

- Être membre de la FAÉCUM ;
- Être âgé ou âgée d'au moins 18 ans ;
- Avoir participé dans les limites du concours ;
- Être joignable (par téléphone, par courriel ou en personne) entre le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} mai 2020 pour assurer un suivi avec les bédéistes ainsi qu'avec la FAÉCUM en prévision de la ronde finale du concours.

Sont exclus de ce concours les employés et les employées, les officiers et les officières, les administrateurs et les administratrices de la FAÉCUM et les membres du jury de même que leur famille immédiate et les personnes vivant sous le même toit qu'eux et elles.

4. RÈGLES DE PARTICIPATION

Pour participer et obtenir une chance de gagner, le participant ou la participante doit avoir fourni un texte de 500 mots vulgarisant sa recherche ainsi qu'un résumé court d'un maximum de 100 mots, tous deux adressés au grand public. Le résumé de 500 mots aura pour but de juger de la qualité du projet de recherche alors que le résumé de 100 mots aura pour but de montrer la possibilité de vulgariser le sujet sous forme de bande dessinée.

Limites du concours :

- Limite d'une participation par personne.

5. MÉCANIQUE DU CONCOURS

Cinq (5) personnes seront sélectionnées comme finalistes par un jury à la toute fin de la période de mise en candidature.

La sélection des finalistes aura lieu entre le 12 novembre 2019 et le 26 novembre 2019.

L'annonce des cinq (5) personnes finalistes sera effectuée dans la semaine du 2 décembre 2019. Chaque finaliste remportera une bande dessinée illustrant le projet de recherche soumis.

Les chances d'être sélectionnée ou sélectionné pour gagner un prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la durée du concours ainsi que de leur validité et de leur qualité.

Les critères d'évaluation de la qualité seront :

- Les applications de la recherche (liens avec l'actualité, la société, la vie quotidienne, etc.) ;
- L'accessibilité et la clarté du texte ;
- La capacité de vulgarisation ;
- L'intérêt suscité pour la recherche.

À la suite de la production et de la livraison des bandes dessinées par les bédéistes, la ronde finale aura lieu. La FAÉCUM procèdera au dévoilement des cinq (5) bandes dessinées sur sa page Facebook le 23 mars 2020. La finaliste ou le finaliste dont la bande dessinée aura obtenu le plus de « réactions » au 27 mars 2020 à midi sera nommé grand gagnant ou nommée grande gagnante et remportera un prix en argent de 250 \$.

Aucun achat n'est requis pour participer.

6. PRIX

Chaque prix consiste en une planche de bande dessinée portant sur le sujet de la recherche des personnes finalistes. Les prix seront remis dans la semaine du 23 mars 2020.

Les personnes finalistes s'engagent à ce que leur prix ne puisse être utilisé à des fins pécuniaires. Toute diffusion devra contenir le crédit de la FAÉCUM, du concours, de la personne gagnante et de l'auteur ou de l'auteure (bédéiste). Aucune diffusion ne devra avoir lieu avant le 23 mars 2020.

Les prix comprennent uniquement ce qui est spécifiquement décrit et aucune autre allocation n'est accordée.

Le prix est non monnayable, non échangeable, non remboursable et non transférable.

7. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Une sélection des personnes finalistes aura lieu au courant de la période indiquée précédemment aux

bureaux de la FAÉCUM (3200, rue Jean-Brillant, local B-1265, à Montréal, Québec H3T 1N8). Les personnes finalistes doivent répondre à toutes les conditions du concours. Si tel n'est pas le cas, une autre personne finaliste sera sélectionnée parmi toutes les autres inscriptions valides.

La personne finaliste sera avisée par courriel dans un délai d'un (1) jour ouvrable à partir du dévoilement des finalistes par un employé ou une employée de la FAÉCUM. Si la personne finaliste ne réclame pas son prix dans les 7 jours suivant l'envoi du courriel, la FAÉCUM considérera qu'elle y renonce. Une autre personne finaliste sera alors déterminée, selon le même mode de fonctionnement.

La personne grande gagnante sera avisée par courriel dans un délai d'un (1) jour ouvrable à partir du 1^e avril 2020 par un employé ou une employée de la FAÉCUM. Si la personne grande gagnante ne réclame pas son prix avant le 1^{er} mai 2020, la FAÉCUM considérera qu'elle y renonce.

8. SÉLECTION DES GAGNANTS ET GAGNANTES

- À la suite de la sélection, les noms des personnes finalistes seront publiés sur la page Facebook de la FAÉCUM.
- **Les personnes qui ne sont ni finalistes ni gagnantes ne seront pas contactées.**

9. RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclarée finaliste, la personne sélectionnée devra :

- Répondre aux critères d'admissibilité (énumérés au point 3) ;
- Avoir envoyé un message privé Facebook ou un courriel à la FAÉCUM dans les **sept (7) jours** suivant l'envoi du courriel annonçant les finalistes et la grande gagnante ou le grand gagnant, afin d'entreprendre les procédures de réclamation de prix ;
- Répondre correctement à une question mathématique.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent règlement de participation, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et une nouvelle sélection sera effectuée pour ce prix conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'une personne participante soit sélectionnée et déclarée finaliste.

Dans les jours suivant la confirmation de la personne finaliste et de la personne grande gagnante, un employé ou une employée de la FAÉCUM leur demanderont de se présenter à leurs bureaux.

10. CONDITIONS GÉNÉRALES

Le participant ou la participante consent avoir participé au projet de recherche vulgarisé et reconnaît ne pas enfreindre des droits de propriété intellectuelle sur le contenu présenté par celui-ci ou celle-ci dans le cadre du concours.

Le refus du prix par la personne finaliste libère la FAÉCUM de toute responsabilité et obligation vis-à-vis de cette personne.

Toute fausse déclaration de la part d'un participant ou d'une participante au concours entraîne automatiquement sa disqualification.

En participant, chaque personne admissible ainsi que les personnes finalistes affirment :

- Avoir lu et accepté le présent règlement et s'y conformer ;
- Accepter que son nom soit publié sur la page Facebook de la FAÉCUM si elle remporte un prix ;
- Accepter la cueillette et l'utilisation par la FAÉCUM de renseignements personnels aux fins de ce concours ;
- Accepter de signer un formulaire de déclaration et d'exonération si demandé ;
- Permettre à la FAÉCUM d'utiliser son nom à des fins promotionnelles sans autre rémunération ;
- Permettre à la FAÉCUM la diffusion non exclusive du produit du concours basé sur leurs textes.

La FAÉCUM n'assume aucune responsabilité résultant des pertes, de retards, d'erreurs dans le numéro de téléphone ou l'adresse courriel, d'erreur d'impression, de mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, de bris de logiciel ou de matériel informatique, d'appels frauduleux ou de toute autre erreur.

La FAÉCUM n'encourra aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part des participants et des participantes au concours. La FAÉCUM se réserve le droit de rejeter toute participation incomplète ou comportant une erreur humaine ou mécanique et de procéder à la sélection d'une autre personne gagnante.

La FAÉCUM et les bédéistes n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant, mais non limitativement, grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

Les renseignements personnels tels que nom, prénom, ville, numéro de téléphone, adresse courriel et âge seront recueillis uniquement à des fins d'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement de la personne finaliste ainsi que de la personne qui l'accompagne. En fournissant ces renseignements, la personne finaliste ainsi que la personne qui l'accompagne consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être signalé à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être signalé à la Régie uniquement en vue d'une intervention pour tenter de le régler.

La participation au concours suppose l'acceptation du présent règlement ainsi que tout autre règlement lié au concours. La FAÉCUM se charge de son application et toutes ses décisions sont définitives et sans appel.